



**Montataire**  
FIERE & SOLIDAIRE

**VILLE DE MONTATAIRE**

Direction du lien social, du sport et de l'éducation

Pôle social – Service Espace Huberte d'Hoker

SFT/NG - décision n° 2022-075

Animations du 20 décembre dans le cadre des festivités de fin d'année pour les habitant.e.s de la ville

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le 08/12/2022

**SLOW**

ID : 060-216004101-20221207-DEC\_2022\_N387-AU

Fait à Montataire, le 07 Décembre 2022

## DÉCISION DU MAIRE

### Animations du 20 décembre dans le cadre des festivités de fin d'année pour les habitant.e.s de la ville

#### Le Maire de Montataire,

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 Code Général des Collectivités Territoriales concernant les attributions du Maire exercées par délégation du conseil municipal et le régime juridique de ces décisions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire,

Considérant que le 20 décembre 2022 la ville de Montataire organise une animation festive à destination des habitant.e.s,

Considérant que le recours à un prestataire pour la mise en place d'ateliers spécifiques et nécessaire,

#### DÉCIDE

**Article 1 :** de faire appel à l'entreprise « Anim'Events » situé au 5, place Georges Guyot à Saint Maximin pour proposer une prestation père Noël le 20 décembre 2022 pour les enfants de la ville.

**Article 2 :** Le montant de ces prestations est fixé à 264 euros TTC et sera imputé sur la ligne de crédits DSP 2.31.

**Article 3 :** l'ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Creil

**Article 4 :** sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Madame la Directrice générale des services,
- Monsieur le directeur général adjoint du lien social, de l'éducation et du sport,
- Monsieur le responsable de l'entreprise Anim'Events

Le Maire  
Conseiller départemental,

Jean-Pierre Bosino